



# Centre de doc de la MRES

Conditions générales d'emprunt
Octobre 2020

### Horaires d'ouverture

Mardi, Mercredi et Jeudi : de 10h à 12h et de 14h à 18h

■ Vendredi : de 10h à 12h

Et sur rendez-vous (congés scolaires = uniquement sur rendez-vous)

## Inscription

■ Tarif plein: 10 €

Tarif réduit : 5 € (étudiants et personnes en recherche d'emploi)

■ Tarif outils pédagogiques et personne morale : 30 €

Gratuit pour les associations du réseau MRES

L'inscription est valable un an à compter de sa date d'émission et donne le droit d'emprunter **4 documents** (ouvrages, revues, CD, DVD, jeux) pendant une période de **3 semaines**. La carte d'emprunteur « outils pédagogiques » donne en outre accès aux expositions et aux malles pédagogiques pendant une période de 3 semaines. L'emprunt est renouvelable une fois, sur demande préalable auprès des documentalistes.

Paiement par chèque uniquement. L'inscription est établie sur présentation d'une pièce d'identité + justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Pour les adhérents d'une association du réseau MRES, l'inscription est gratuite (y compris accès aux outils pédagogiques) sur présentation d'un justificatif de cotisation (carte adhérent valide ou attestation signée par l'association).

### Caution et indemnités de retard

Un **chèque de caution de 75**€ (individuel) ou **150**€ (personne morale) à l'ordre de la MRES est demandé à inscription. Les personnes morales publiques peuvent remettre un acte de cautionnement.

Le chèque de caution sera encaissé dans le cas où les documents empruntés ne sont pas rendus trois mois après la date d'expiration du prêt. En cas de restitution des documents empruntés après encaissement du chèque de caution, le montant de la caution sera rendu, diminué d'un montant de 15€ pour frais de relance, ainsi que du montant du coût d'achat des documents éventuellement commandés pour remplacement. En cas de perte de document, l'emprunteur s'engage à les remplacer ou les rembourser.

Le chèque de caution sera rendu sur demande à tout moment, à condition que l'emprunteur n'ait pas de prêt en cours. Dans ce cas, son inscription sera suspendue.

Le prêt de malles pédagogiques et d'expositions donne lieu à une convention accompagnée d'une caution spécifique le cas échéant.

### Droits de diffusion

Les documents prêtés par le centre d'information et de documentation de la MRES sont réservés à un usage privé et familial. La MRES dégage toute responsabilité en cas d'usage public. Si l'emprunteur envisage une diffusion publique (dvd notamment), il relève de sa responsabilité de se mettre en relation avec l'auteur ou l'éditeur pour une demande d'autorisation.

Notre catalogue est consultable en ligne

http://mres-asso.org/base\_doc/

Le mot de passe par défaut pour accéder à votre compte lecteur est votre année de naissance.

Veille documentaire en ligne

https://www.scoop.it/u/jf-gonet



